



Bruxelles, le 26.10.2017  
COM(2017) 632 final

ANNEX 4

**ANNEXE**

**du rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur les règles  
d'exécution du statut des fonctionnaires adoptées par l'autorité investie du pouvoir de  
nomination de chaque institution**

**Règles d'exécution dans les agences**

		Commission		Agences								
				Nombre de règles d'exécution au 31 décembre 2016							Aucune règle / <i>opt-out</i> (y compris les demandes en cours)	Total
				Adoptées avant la réforme 2014 <sup>1</sup>		Adoptées après la réforme 2014			Règle fondée sur un accord ex ante	Règles propres différentes de celles de la COM (y compris les demandes en cours)		
Article	Objet	Règle d'exécution de la COM pertinente	Accord ex ante	Analogie à une règle de la COM	Règles propres (y compris les demandes en cours)	Analogie - Art. 110						
						Application par analogie	Période de 9 mois non arrivée à expiration le 31.12.2016					

### Statut des fonctionnaires

1 <sup>er</sup> <i>sexies</i> (1)	Mesures à caractère social	Décision C(2013) 4876 relative aux orientations concernant l'aide à la dépendance et la surveillance d'enfant malade		3	2					43	48	
5	Emplois types et intitulés d'emploi	C(2013) 8979 - Décision relative aux emplois types et aux intitulés d'emploi					41			5	2	48
		C(2016) 3214 - Décision relative à la fonction de conseiller						37			11	48
7	Transfert	C(2009) 7839 - Décision relative aux modalités de mise en œuvre de l'occupation par intérim de postes d'encadrement		5	25						18	48
9	Comité du personnel	Règles portant composition et fonctionnement du comité du personnel du 22.10.1997	C(2016) 3323 - Décision relative aux modalités de mise en œuvre sur la constitution d'un comité du personnel	5	25				13		5	48
12 bis	Harcèlement	C(2006) 1624/3 - Décision relative à la protection de la dignité de la personne et à la lutte contre le harcèlement moral et le harcèlement	C(2016) 6595 - Décision relative à la politique de protection de la dignité de la personne et de lutte contre le harcèlement	5	27				4		12	48

<sup>1</sup> Les règles d'exécution du statut des agences adoptées avant la réforme de 2014 sont mentionnés lorsqu'une décision de la Commission existe sur le sujet.

		Commission		Agences Nombre de règles d'exécution au 31 décembre 2016						
				Adoptées avant la réforme 2014		Adoptées après la réforme 2014			Aucune règle / opt-out (y compris les demandes en cours)	Total
Article	Objet	Règle d'exécution de la COM pertinente	Accord ex ante	Analogue à une règle de la COM	Règles propres (y compris les demandes en cours)	Analogie - Art. 110		Règle fondée sur un accord ex ante		
						Application par analogie	Période de 9 mois non arrivée à expiration le 31.12.2016			
		sexuel à la Commission européenne	moral et le harcèlement sexuel							

### Statut des fonctionnaires

12 ter - 16 - 17	Activités extérieures	Décision C(2013)9037 relative aux activités extérieures et aux mandats				47			1		48
24 bis	Formation	C(2016) 3829 - Stratégie de formation et de développement					33			15	48
		C(2016) 3855 - Décision relative aux formations sur la propre initiative du membre du personnel					34			14	48
27 - 34	Recrutement	C(2013) 8970 - DGE relatives aux critères applicables au classement en échelon lors de la nomination ou de l'engagement				48					48
29	Encadrement intermédiaire	C(2016) 3288 - Décision concernant le personnel d'encadrement intermédiaire					33			15	48
40	Congés de convenance personnelle	C(2013) 9054 - Décision relative aux mesures concernant le congé de convenance personnelle des fonctionnaires et le congé sans rémunération des agents temporaires et agents contractuels de l'Union européenne	C(2015) 5320 - Décision relative aux mesures concernant le congé de convenance personnelle des fonctionnaires et le congé sans rémunération des agents temporaires et agents contractuels de l'Union européenne			7		37		4	48
43	Rapport annuel	C(2013) 8985 - DGE relatives à l'article 43 et à l'article 44, premier alinéa, du statut	C(2015) 1513 - Décision relative à l'article 43 et à l'article 44, premier alinéa, du statut			17		31			48

		Commission		Agences							Aucune règle / opt-out (y compris les demandes en cours)	Total
				Nombre de règles d'exécution au 31 décembre 2016								
				Adoptées avant la réforme 2014		Adoptées après la réforme 2014			Règle fondée sur un accord ex ante	Règles propres différentes de celles de la COM (y compris les demandes en cours)		
Article	Objet	Règle d'exécution de la COM pertinente	Accord ex ante	Analogue à une règle de la COM	Règles propres (y compris les demandes en cours)	Analogie - Art. 110						
						Application par analogie	Période de 9 mois non arrivée à expiration le 31.12.2016					

### Statut des fonctionnaires

45	Promotions	C(2013) 8968 - Décision relative à la mise en œuvre de l'article 45 du statut	C(2015) 9563 - Décision relative à la mise en œuvre de l'article 45 du statut			15		12	15	6	48
55	Horaires de travail	C(2014) 2502 - Décision relative au temps de travail	C(2015) 9562 - Décision relative au temps de travail			23		21	4		48
55 bis	Temps partiel	C(2015) 9270 - Décision relative à l'art. 55 bis du statut et à l'annexe IV bis				47			1		48
	Télétravail	C(2015) 9151 - Décision relative au télétravail				29			4	15	48
55 ter	Emploi partagé	C(2004) 1314 - Décision relative à l'emploi partagé		26	1					21	48
57	Congés annuels et congés spéciaux	C(2013) 9051 - Décision relative aux congés				48					48
59 - 60	Congé de maladie	C(2004)1597/11 - Décision relative au congé de maladie		26	19					3	48
67 - 68	Allocation scolaire	C(2013) 8971 - DGE de l'art. 3 de l'annexe VII				48					48
71	Frais de voyage	C(2013) 8987 - DGE de l'art. 8 de l'annexe VII				48					48
71	Lieu d'origine	C(2013) 8982 - DGE de l'art. 7, paragraphe 4, de l'annexe VII				48					48
71	Frais de déménagement	C(2013) 9040 - DGE relatives aux frais de déménagement				47			1		48
71	Mission et déplacement	C(2008) 6215 - DGE relatives aux missions		27	17					4	48
77	Transfert des droits à pension	C(2011) 1278 - DGE des articles 11 et 12 de l'annexe VIII		24	19					5	48
86	Procédures disciplinaires et enquêtes	C(2004) 1588 - DGE relatives aux enquêtes administratives et aux procédures disciplinaires		9	31					8	48





12 (5)	Recrutement des AT	C(2013) 9049 - Décision relative à la politique d'engagement et d'emploi des agents temporaires				6			4	38	48
15 RAA + 43 statut	Évaluation des AT				11					37	48
17 + 91	Congé de maternité et son paiement	C(2013) 9020 - Décision relative au congé de maternité et à son paiement				48					48
54	Reclassement des AT				18					30	48
	Reclassement des AT 2f		C(2015) 4996 et C(2015) 9560 - Décisions relatives aux règles d'exécution donnant effet à l'art. 54 du RAA		2			32		14	48
56	Recrutement des AT 2f		C(2015) 1457 et C(2015) 1509 - Décisions relatives aux règles d'exécution donnant effet à l'art. 56 du RAA					38		10	48
79 (2) - 90	Recrutement des AC	C(2013) 9028 - Décision relative à la durée maximale du recours au personnel non permanent dans les services de la Commission	C(2016) 2421 - Décision relative à la non-application de la décision de la Commission relative à la durée maximale du recours au personnel non permanent					26		22	48
87	Évaluation des AC	C(2014) 2226 - DGE de l'art. 87, paragraphe 1, du RAA	C(2015) 1456 - Décision relative à la mise en œuvre de l'art. 87, paragraphe 1, du RAA et de l'art. 44, premier alinéa, du statut			11		37			48
87 (3)	Reclassement des AC	C(2013) 2529 - DGE de l'art. 87, paragraphe 3, du RAA	C(2015) 9561 et C(2015) 4997 - Décisions relatives aux modalités d'application de l'art. 87, paragraphe 3, du RAA			15		33			48

## Légende

Règle d'exécution de la Commission adoptée après la réforme de 2014 et notifiée aux agences

Accords ex ante horizontaux de la Commission

Règles d'exécution dans les agences qui s'appliquent par analogie après la réforme de 2014 [article 110, paragraphe 2, du statut]

Règles d'exécution adoptées par les agences sur la base d'un accord ex ante

Dérogations après 2014 (règles propres ou *opt-out*, y compris les demandes en cours)